



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Nationale pour le Burkina
Agence Principale de Ouagadougou

CAHIER DES CHARGES

**TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UN PLANCHER SURELEVE DU POSTE CENTRAL DE
SURVEILLANCE (PCS) DE L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO A OUAGADOUGOU**

Mai 2022

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les prescriptions techniques pour les travaux de remplacement d'un plancher surélevé du Poste Central de Surveillance (PCS) de l'Agence Principale de la BCEAO à Ouagadougou.

A- Etendue des travaux - Réglementations - Normes

I - Etendue des travaux

Les présents travaux visent le remplacement d'un plancher surélevé du Poste Central de Surveillance (PCS) de l'Agence Principale de la BCEAO à Ouagadougou en vue de supprimer les risques d'accidents exposés en raison de la vétusté du plancher actuellement posé. Des solutions d'amélioration peuvent être proposées au gré de l'expertise des soumissionnaires.

I.1- Description de la fourniture

Les travaux concernent le remplacement des panneaux démontables du plancher surélevé du PCS.

I.1.1- Caractéristiques des panneaux du plancher

Le plancher d'une superficie de **61 m²** qui devra permettre la pose et la dépose des panneaux doit avoir les caractéristiques ci-après :

- ✓ longueur de panneau : 0,6 m ;
- ✓ largeur de panneau : 0,6 m ;
- ✓ hauteur au dessus du sol : 0,5 m
- ✓ ossature : cornières métalliques de 50 à ailes égales implantées sur l'ensemble du périmètre du local ;
- ✓ le dispositif respectera au minimum une classe de charge 2A (EN 12825).

Les supports de plancher seront munis de platines en fer plat ainsi que d'embouts plastiques isolants et garantissant une parfaite stabilité horizontale du module. De même, la hauteur sous traverse tiendra compte du passage libre de chemins de câbles.

Les panneaux du plancher seront interchangeables. Ils seront à très haute densité, de 30 mm d'épaisseur minimum avec une sous-face revêtue d'une tôle d'acier galvanisée. Afin de créer un réseau de masse, chaque module sera muni d'un joint conducteur et le plancher sera raccordé à la terre.

I.1.2-Dimensions des éléments constitutifs

Les sections et dimensions des éléments constitutifs des menuiseries indiquées devront être vérifiées par les soumissionnaires sur la base de la visite du PCS et des équipements. Ils devront appréhender l'encombrement des lieux ainsi que les contraintes prévisibles desdits équipements sur les éléments du plancher et recommander au besoin des variantes en cas d'insuffisances constatées et justifiées.

Dans ce sens, le soumissionnaire indiquera dans sa proposition, les dimensions et les détails de l'ouvrage qu'il propose, le type d'assemblage, les caractéristiques des ferrages et leurs fixations.

I.1.3-Échantillons

Avant toute commande, l'entreprise devra fournir les échantillons de tous les articles de ferrage et de quincaillerie qu'elle envisage de mettre en oeuvre.

Pour les ouvrages préfabriqués, prêt à l'emploi, l'entreprise devra présenter les documentations techniques des fournisseurs.

Le maître de l'ouvrage aura la faculté de demander à l'entreprise la mise en place d'un élément à titre de modèle. La fourniture de la série ne devra en aucun cas commencer avant approbation par le maître de l'ouvrage de l'élément modèle.

I.1.4-Pose et fixations

Les ouvrages seront posés avec la plus grande précision à leur emplacement exact. Toutes les précautions nécessaires à la pose et au calage des différents éléments seront à prendre par l'entreprise pour leur assurer un aplomb, un alignement et un niveau correct. Il est spécifié que le mode de fixation proposé par l'entreprise ne devra en aucun cas entraîner des prestations supplémentaires pour les autres corps d'état.

I.2- Contraintes techniques particulières

I.2.1-Dispositions particulières concernant le plancher

Le plancher sera conçu de telle sorte qu'il assure la résistance mécanique et la stabilité. Par ailleurs, la charge d'utilisation prévue ne doit pas entraîner sa déformation ou sa rupture en respect des exigences de la norme NF EN 12825 :

- ✓ Charge de rupture : 6 KN ; Charge admissible : 3 KN ;
- ✓ Flèche maximale : 2,5 mm ;
- ✓ Planéité : < 2 mm sous une règle de 2 mètres.

NB : Les vérins qui supportent le plancher surélevé doivent résister à une charge axiale égale à 4 fois la charge admissible sans être ni déformés, ni endommagés.

- ✓ Réaction au feu : tous les matériaux constituant le plancher seront au minimum classés M1, les matériaux métalliques devant avoir subi un traitement de protection contre la corrosion ;
- ✓ Propriétés électrostatiques : la liaison équipotentielle sera effectuée avec une tresse de masse reliant les vérins entre eux et le raccordement à la terre sera assuré de concert avec l'entreprise chargée de l'entretien des installations électriques de l'Agence Principale de Ouagadougou ;
- ✓ Les éléments accessoires et renforts en métal ferreux seront traités contre la corrosion, selon le cas par :
 - × peinture antirouille en résines époxy après décapage degré de soin : 2,5 ;
 - × métallisation au zinc, épaisseur 40 microns après décapage au jet de corindon, répondant à la norme NF A 91-201 ;
 - × ou galvanisation, répondant à la norme NF A 91-121, masse nominale du revêtement par face 300 grammes par mètre carré.

I.2.2-Conditions climatiques d'exploitation

Température entre +18°C et +40 °C ; Humidité relative comprise entre 35% et 85%.

I.3- Offres variantes

Les soumissionnaires peuvent présenter des variantes qui respectent les contraintes et caractéristiques des panneaux exposés ci-dessus. Dans ce cas, ils devront fournir toutes les informations nécessaires à une parfaite compréhension des solutions alternatives, y compris les plans, les notes de calcul, les spécifications techniques, la ventilation des prix, les méthodes de construction et installation envisagées, et autres détails pertinents.

Seule la variante technique, le cas échéant, du soumissionnaire jugé conforme aux conditions techniques de base et satisfaisante pour l'exploitation du Maître de l'ouvrage sera prise en

